



Lettre de demission non datee

Par **ophelie0102**, le **20/11/2009** à **11:24**

Bonjour, rnest il possible pour un employeur d'exiger une lettre de demission non daté lors de l'embauche afin de se proteger de la non competence d'un salaire?

Par **ptitchameau**, le **23/11/2009** à **16:51**

bonjour, rnrn**la préconstitution de la démission est illicite.** rn**la signature au moment de l'embauche d'un démission en blanc n'est donc pas acceptable.** rnrnla jurisprudence condamne ce genre de pratique en se fondant sur 2 principes : rn- le caractère d'ordre public de la démission qui suppose que le salarié conserve LA LIBERTE TOTALE de manifester sa volonté de rompre son contrat de travail au moment ou il le désire. rnrnet le caractère d'ordre public des dispositions relatives au licenciement. rnLe salarié ne peut renoncer par avances aux règles protectrices du contrat de travail. rn(article L.1231-4 du code du travail) rnrnai je repondu a votre question ? rnrnCordialement,